



Paris le 29 avril 2015

Communiqué de presse

## **Le suffrage universel date seulement de 70 ans**

En France, lors des élections, l'abstentionnisme connaît des taux record quel que soit le type de mandat brigué. La politique subit une crise de confiance sans précédent. Les femmes s'abstiennent davantage que les hommes (41% pour les femmes, versus 34% pour les hommes, selon un sondage Le Figaro/Opinion Way en avril 2014 au lendemain des élections municipales en France). Et l'abstentionnisme va souvent de pair avec une moindre intégration socio-économique, les femmes et aussi les jeunes exercent moins leur citoyenneté par le droit de vote. Ce désintérêt pour la politique est préoccupant.

Pourtant, le droit de vote pour les femmes a été un combat acharné. Contrairement à la manière dont l'Histoire est présentée, ce n'est pas un droit concédé aux femmes au lendemain de la guerre mais bel et bien le résultat de 150 ans de luttes féministes. Le 29 avril 2015, nous commémorens le premier droit de vote des femmes.

Ce difficile accès à la pleine citoyenneté reste encore méconnu pour la plupart dans l'Histoire de la démocratie française, y compris dans les manuels scolaires d'Histoire. Les femmes étaient exclues de la citoyenneté, comme les étrangers.

Voter, pour quoi faire ? Est-ce un désintérêt ? Un échec de l'école à donner aux jeunes générations une véritable conscience politique ? Une perte de confiance dans la citoyenneté ? Contrairement à la royauté, où un seul détenant du pouvoir régnait sans partage sur ses sujets, le droit de vote dans la plupart des démocraties permet aux citoyens et aux citoyennes d'exprimer leur volonté, à l'occasion d'élections. Ils et elles ont également le droit à la confidentialité de leur vote, par l'isoloir et à participer au dépouillement, afin de garantir la transparence des résultats. Le droit d'exercer sa citoyenneté par le vote permet d'élire des représentant-e-s afin de porter des valeurs et de mettre en œuvre des politiques publiques qui concernent l'ensemble de la société. Les élu-e-s doivent être représentatifs de la population. Or le faible renouvellement du personnel politique et la proportion d'hommes blancs de plus de 50 ans dans tous les mandats, ne sont pas toujours de nature à garantir la représentativité, d'où l'importance d'instaurer des mesures positives afin de l'améliorer comme la parité. La parité est un principe politique qui vise à garantir la représentativité des femmes, soit la moitié de la population et le partage du pouvoir. Avant 1945, les femmes ne pouvaient être représentées que par des hommes alors que les lois régissaient la société composée d'hommes et de femmes. Éternelles mineures au regard du Code civil, elles étaient réduites à leur rôle traditionnel de femmes et de mères, incapables juridiquement. Alors que le suffrage est souvent présenté comme universel, cela ne fait que 70 ans qu'il l'est véritablement, car nous célébrons ce 29 avril 2015 le 70<sup>e</sup> anniversaire du premier vote des femmes.

La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes, qui représente 60 associations féministes françaises, se mobilise pour rappeler l'importance du droit de vote comme droit civique fondamental et rappelle l'histoire de l'accès à la citoyenneté pour les femmes. A l'occasion de ce 70<sup>ème</sup> anniversaire, la CLEF lance une campagne de sensibilisation tout au long de 2015, avec une affiche, une brochure et des badges qui seront diffusés largement. La CLEF appelle à participer à l'événement organisé en cet honneur sur le droit de vote des femmes par le Sénat et le Haut Conseil à l'Égalité le 19 mai 2015.

Contacts presse :  
Françoise Morvan 06 03 13 56 24 /  
Armelle Danet 06 83 59 85 38 /  
Julie Muret 06 19 25 43 61